

Le Mémo

Réseaux sociaux : nouveau monopole de la censure ?

Germain : Bonjour à toutes et à tous et bienvenue dans ce premier épisode de la saison 2 du Mémo. En un an, vous avez été de plus en plus nombreux à nous écouter donc on voulait commencer par vous dire... merci !

Marine : Hé oui ! Merci, on est ravi de pouvoir continuer à décrypter avec vous l'actualité de la société numérique.

Germain : Un petit changement à noter : on passe à un rythme hebdomadaire !

Marine : Mais Germain pour commencer, tu voulais nous parler de... silence ?

Germain : Mais d'un silence assourdissant...

[Musique d'intro se lance]

Nous sommes le 7 janvier 2021 aux États-Unis, et que l'on soit sous le soleil du Texas ou bien dans l'hiver du Dakota du nord, il règne le même silence... un silence incarné par une photo de profil grisée, une bio vide de toute description. Et à la place d'un flux de quelques 47 000 tweets postés jusqu'alors, une mention : « Compte suspendu »

“Twitter suspend les comptes qui enfreignent les [Règles de Twitter](#)”

Marine : Une mention qui contraste particulièrement avec le nombre de followers qui restent encore affichés : 88,7 millions.

Germain : Vous l'aurez compris, il s'agit du compte de Donald Trump, 45^{ème} président des États-Unis. Et cela ne concerne pas seulement Twitter mais aussi Facebook, YouTube...

Marine : Suite à l'invasion violente du Capitole par des supporters du candidat républicain déchu aux dernières élections, les plateformes ont toutes, l'une après l'autre, pris la décision de suspendre les comptes de celui qui est pourtant encore *commander in chief* de « la première démocratie du monde ».

Germain : Assisterait-on réellement à l'émergence d'une nouvelle forme de censure ? Quels ont été les ressorts politiques mais aussi... économiques qui ont conduit à cette prise de décision ?

[Jingle]

Germain : Depuis quelques semaines on a beaucoup lu sur le sujet, ce qui n'est pas étonnant quand on sait à quel point Donald Trump était actif sur les réseaux. Pour autant le phénomène serait-il plus étendu ?

Marine : Selon Forbes, toujours à la suite des émeutes de Washington, Twitter aurait retiré environ 70 000 comptes liés à la théorie du complot Qanon. Ce chiffre, je le lis également dans une tribune publiée dans Wired. Rédigée par un professeur de la Harvard Business School, son titre est évocateur : « *Les interdictions de médias sociaux sont vraiment, en fait, scandaleusement courantes* »

Germain : Donc en fait, se faire supprimer ou bloquer son compte n'est pas quelque chose d'inhabituel...

Marine : Exactement ! Le professeur rappelle la lutte menée depuis des années par la compagnie contre les groupes extrémistes. On peut penser à la suppression de millions de comptes associés à des groupes terroristes comme l'état islamique. Dans la seule première moitié de 2020, avant la fin de la campagne américaine, Twitter avait suspendu près de 925 000 comptes.

Germain : Et ça dépasse largement Twitter...

Marine : En fait, bannir serait même une mécanique structurante du fonctionnement d'une plateforme. L'auteur cite l'exemple de Yelp, une plateforme pour noter et recommander les commerces locaux. Pour retirer les spams, trollings, faux commentaires des pages des commerces, la modération est essentielle. Elle permet d'assurer une meilleure expérience utilisateur puisque seules les informations pertinentes et légitimes sur les commerces remontent. Résultat sur une plateforme comme Yelp, ce sont en moyenne plus de 25 % des commentaires qui sont supprimés.

Germain : Et c'est décidé... comme ça par des équipes dédiées ?

Marine : Alors oui et non. Pour encadrer il y a d'abord la loi. Puis il y a les règles d'utilisation des plateformes qu'il faut respecter. Ces Conditions Générales d'Utilisation ont force de loi sur ces espaces numériques. Et elles permettent même de faire respecter la loi là où elle ne s'applique pas. Je prends un exemple volontairement éloigné des réseaux sociaux. Sur Airbnb certains propriétaires avaient tendance à discriminer les locataires de couleur pour la location de leur appartement...

Germain : Mais discriminer c'est illégal rassure-moi ?

Marine : Oui bien entendu, mais justement ça peut être difficile à prouver sur une plateforme où refuser une location se fait en un clic. Airbnb a donc pris des mesures. L'une d'entre elles consistait à lancer de nouvelles CGU qui indiquent que la couleur de peau ne doit pas être un critère pour accepter ou refuser de louer son logement. Résultat, plus d'un million d'utilisateurs ont dû quitter la plateforme parce qu'ils ont refusé d'accepter ces nouvelles CGU.

Germain : Et c'est donc sur la base de la violation des CGU des réseaux sociaux que Donald Trump s'est fait museler ?

Marine : C'est ce que je lis dans un article de NBCnews qui détaille la prise de décision du côté des GAFAs. Son compte inciterait à la violence, ce qui est formellement prohibé sur Twitter, Facebook, YouTube, etc.

Germain : Mais Marine il me semble que depuis longtemps des voix s'élevaient pour que les plateformes agissent... pourquoi n'avoir rien fait avant ?

Marine : Twitter avait déjà pris des mesures en ce qui concerne Donald Trump. Souvenez-vous, en août 2020 déjà, certains tweets du président américain avaient été épinglés comme factuellement discutables. Mais sur le fond, plusieurs analyses ont été formulées à ce sujet et je pourrais essayer de te répondre sur deux plans : le politique et l'économique.

Germain : Economique ? Je suis intrigué

Marine : Il faut rappeler que s'ils offrent des services gratuits à leurs utilisateurs, ce sont avant tout des entreprises qui dégagent des revenus publicitaires et qui sont en quête de rentabilité. Et cette rentabilité a une influence sur la manière de faire de la modération. Souviens-toi de Yelp tout à l'heure : pour ce site, l'important c'est les avis, pertinents et fiables sur les commerces.

Pour Facebook, Twitter, Instagram, etc. la rentabilité passe par la publicité qu'ils présentent à leur usager de manière ciblée et indolore. Donc ce qui est important ...

Germain : C'est que les usagers soient actifs et reviennent utiliser la plateforme sur laquelle ils consomment de la publicité.

Marine : Et malheureusement cela peut induire des mécaniques qui font que la polarisation politique, mais aussi le complotisme, l'extrémisme, c'est rentable. Je lis dans le Guardian que les communautés autour de Donald Trump sont particulièrement attractives et actives. Elles surconsomment les médias sociaux, où elles s'organisent... et font parfois elles-mêmes de la publicité.

Germain : Une suractivité dont on avait également parlé dans un épisode sur le complotisme il me semble.

Marine : Exactement. Résultat, cela incite les plateformes à conserver les contenus polarisants ou carrément extrémistes. Autrement dit, elles cherchent à trouver un équilibre entre éthique et rentabilité. Sauf qu'in fine c'est la rentabilité qui a le dernier mot, comme le raconte une enquête du New York Times au sein des équipes Facebook.

Germain : Je crois que la raison politique est plus évidente : difficile de couper le sifflet au patron de la plus grande démocratie au monde sans créer un précédent...

Marine : C'est exactement l'argument défendu par un article que j'ai lu dans Philosophie magazine intitulé : « Exclure Trump des réseaux est-il antidémocratique ? » Ils font un retour en arrière dans l'histoire de la démocratie. Figure-toi que durant l'antiquité grecque on pratiquait également le « bannissement » face aux tyrans potentiels. Cela s'appelait l'ostracisme, une mesure d'exclusion temporaire. Tous les cinq ans, on demandait à l'assemblée des citoyens grecs s'ils voulaient ostraciser un autre citoyen. Si le vote finissait positif, il devait disparaître de la cité pour plusieurs années.

Germain : C'est drôle, ça me rappelle presque la grande époque des forums en ligne... Mais plus sérieusement, il s'agirait de défendre la démocratie avec une procédure... antidémocratique ?

Marine : Exactement, sauf que dans le cas présent ce sont des acteurs privés et non une assemblée de citoyens qui sont les détenteurs de ce pouvoir. D'où la réticence à l'utiliser. C'est du moins ce qu'a rappelé Jack Dorsey, PDG de Twitter après avoir justifié le bannissement de Donald Trump de sa plateforme comme un acte de défense de la démocratie... je le cite : *« Bannir Donald Trump crée un précédent que j'estime dangereux : le pouvoir qu'un individu ou une entreprise détient sur l'espace public international. »*

Germain : Ce qui ouvre de nombreuses questions en matière de régulation de ces espaces privés... devenus de nouveaux lieux de vie la publique et politique... Une question que nous allons aborder la semaine prochaine. Merci à toutes et tous de nous avoir écoutés. Si cet épisode vous a plu, n'hésitez pas à le partager autour de vous et à laisser une note ou un commentaire sur votre appli de podcast. Ça fait toujours plaisir !

A la semaine prochaine dans le prochain numéro du Mémo du numérique.

Sources :

[Twitter Has Removed More Than 70,000 Accounts Linked To QAnon Conspiracy Since Capitol Riots](#) (Forbes)

[Social Media Bans Are Really, Actually, Shockingly Common](#) (Wired)

[What data experiments tell us about racial discrimination on Airbnb](#) (Fast Company)

[How Facebook and Twitter decided to take down Trump's accounts](#) (NBCnews)

[Donald Trump being banned from social media is a dangerous distraction](#) (The Guardian)

[Facebook Struggles to Balance Civility and Growth](#) (NYT)

[Twitter ban reveals that tech companies held keys to Trump's power all along](#) (Washington Post)

[Exclure Trump des réseaux est-il antidémocratique ?](#) (Philosophie magazine)